



LOT-ET-GARONNE
Conseil général



FICHE DE PRESSE

29 septembre 2014

La « garantie jeunes » :
ce sont 20 jeunes en situation de grande précarité
qui se sont engagés chaque mois dans ce dispositif,
expérimenté en Lot-et-Garonne depuis novembre 2013

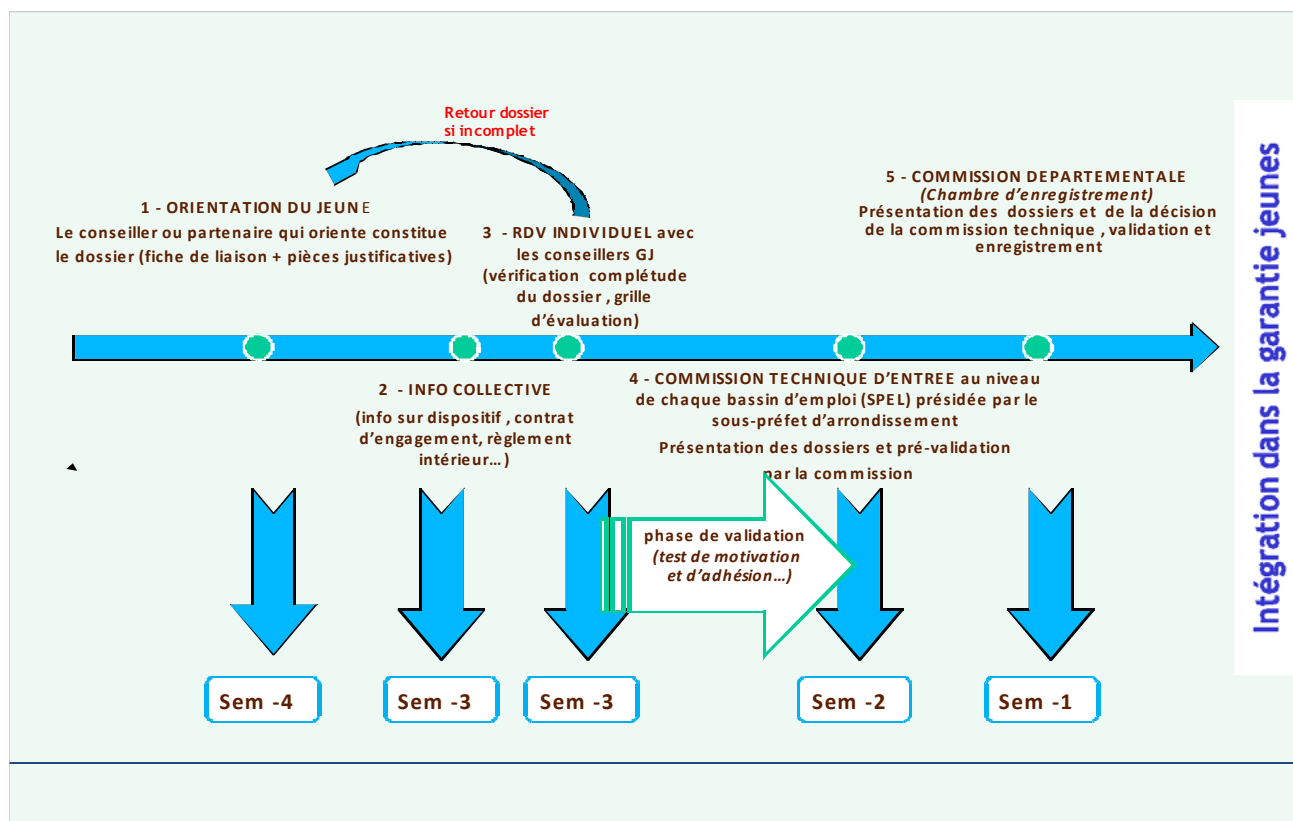
Ce dispositif, expérimenté dans notre département depuis novembre 2013, est porté conjointement par le préfet et le président du conseil général. La décision de s'engager dans cette démarche a été motivée par 2 objectifs majeurs :

- infléchir le nombre des jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans qui représentent plus de 15% de la population à la recherche d'un emploi en Lot-et-Garonne,
- une nécessaire prévention envers les jeunes ayants-droit, bénéficiaires du RSA.

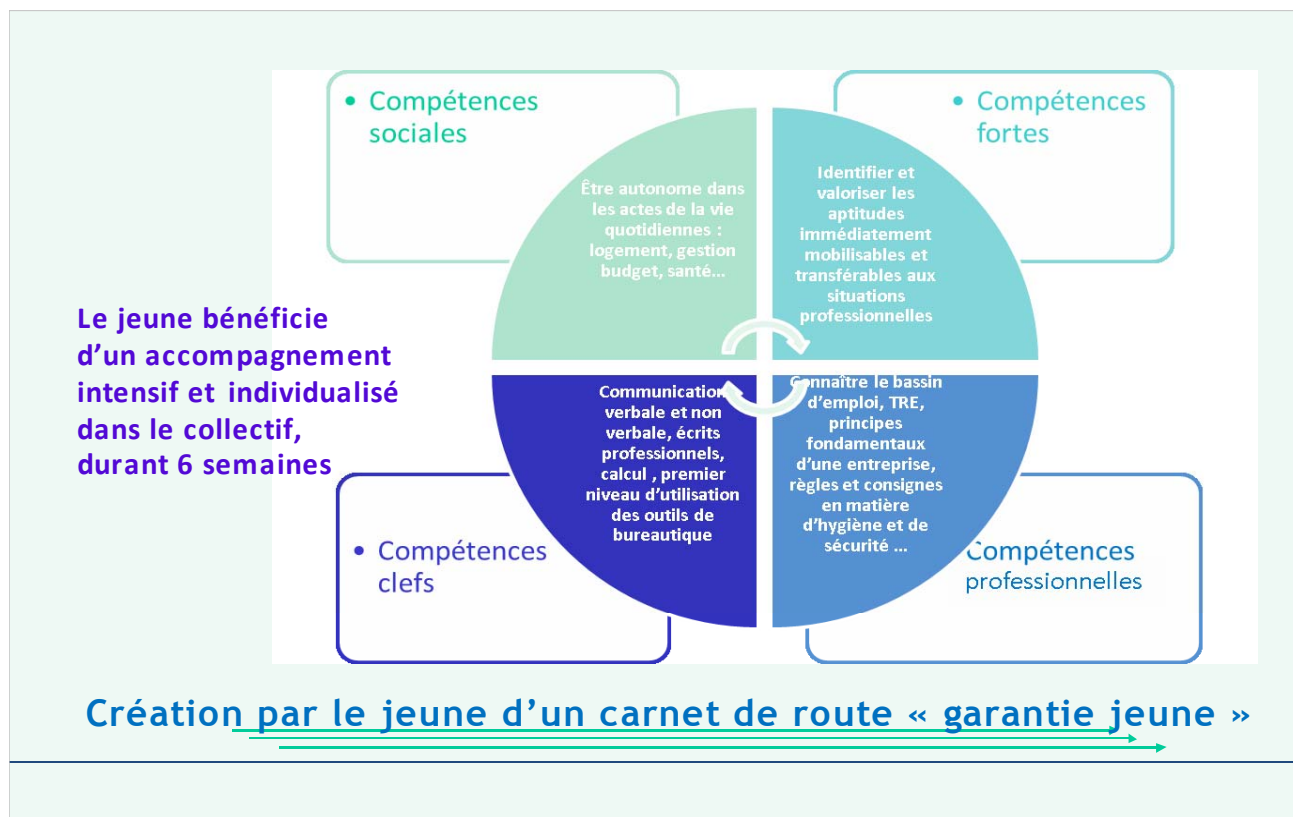
LE CADRE DE LA « GARANTIE JEUNE »

- ① Ce dispositif est destiné exclusivement aux jeunes de 18 à 25 ans, en situation de grande précarité, ni en étude, ni en emploi, ni en formation.
- ② L'objectif est de conduire ces jeunes à acquérir une autonomie sociale, financière et professionnelle.
- ③ La « garantie jeune » s'inscrit dans la dynamique partenariale préexistante pour le soutien aux emplois d'avenir.
- ④ L'accompagnement apporté aux jeunes est individualisé et personnalisé. Il est intensif et essentiellement basé sur des mises en situations professionnelles. Durant celui-ci, le jeune s'engage à effectuer des démarches autonomes de recherche d'emploi et vient justifier chaque jour de ses démarches à la mission Locale.

LA PROCEDURE D'ORIENTATION

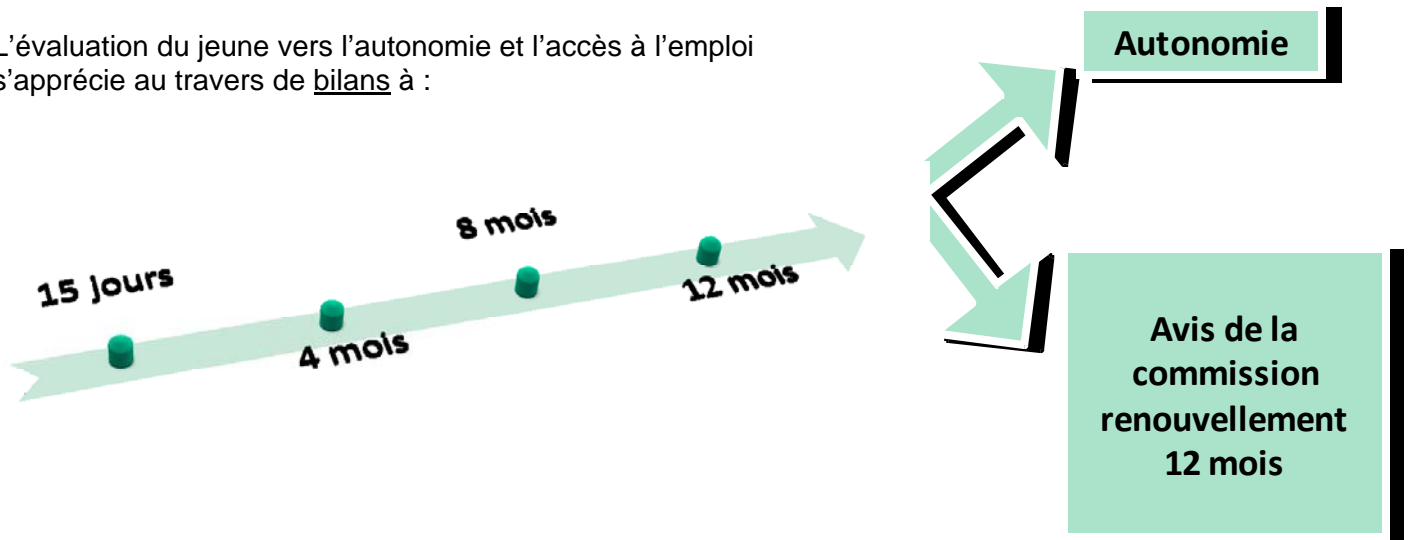


LE DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DU JEUNE



L'ÉVALUATION DE LA PROGRESSION

L'évaluation du jeune vers l'autonomie et l'accès à l'emploi s'apprécie au travers de bilans à :



Le livret d'actions « garantie jeunes » constitue également un outil d'évaluation. Il permet d'établir un circuit de traçabilité des différentes actions menées par le jeune. Ce livret est alimenté par l'ensemble des travaux réalisés par le jeune, des bilans des tuteurs d'entreprise et des comptes rendu d'entretien des conseillers.

LA « GARANTIE JEUNES » : LE JEUNE EST TENU PAR DES ENGAGEMENTS

La « garantie jeunes » est fondée sur le principe de la libre adhésion du jeune. Dès que cette adhésion est acquise, le jeune signe un contrat d'engagement réciproque :

- il s'engage dans une démarche active de mise à l'emploi et d'accès à une première expérience professionnelle ;
- il participe activement à l'ensemble des actions planifiées ;
- il respecte le règlement intérieur de la mission locale, des différents employeurs d'accueil ainsi que la charte de la promotion.

Si ces engagements ne sont pas respectés, l'allocation est suspendue. Le jeune peut également faire l'objet d'une exclusion du dispositif.

DES PARTENARIATS INDISPENSABLES ENTRE LES ACTEURS DE L'INSERTION, EN AMONT ET TOUT AU LONG DU PARCOURS DU JEUNE

- Un partenariat de territoire entre État et les collectivités territoriales pour rechercher la complémentarité et la coordination des aides et interventions au profit des jeunes.

Exemple : lever les freins périphériques à l'emploi liés à la mobilité, au logement, à la santé, ... (orientation d'un jeune vers le foyer des jeunes travailleurs de Villeneuve/Lot)

- Un partenariat local avec la mission locale, les acteurs locaux de l'insertion, de la santé, du logement, de la jeunesse, de la solidarité, de la formation et de la justice.

Exemple : micro-projet avec une association (collecte avec les Restos du Coeur, valorisation du patrimoine naturel)

- Un partenariat économique avec les entreprises du territoire

Exemple : immersion en entreprise, visite collective d'entreprise, témoignages de chefs d'entreprises et d'ouvriers, parrainage d'une promotion par un chef d'entreprise.

LE BILAN DEPARTEMENTAL : EN 10 MOIS, 200 JEUNES ENGAGES DANS LE DISPOSITIF

Bilan quantitatif

Depuis 10 mois, ce sont 200 qui se sont engagés dans le dispositif depuis son lancement en novembre 2013

Leur niveau de formation

- 15% (Bac, brevet de technicien ou brevet professionnel)
- 46% (CAP, BEP, brevet des collèges)
- 25% (1 an après le collège)
- 14% (pas au delà la scolarité obligatoire de 16 ans)

Leur degré d'autonomie

- 46% des jeunes n'ont aucun moyen de locomotion
- 52% des jeunes sont hébergés par leurs parents
- 26% des jeunes sont en logement autonome

Respects des engagements

- 31 avertissements oraux
- 23 avertissements écrits
- 13 suspensions d'allocation
- 4 exclusions

Le bilan qualitatif

↳ Les points forts

- La mobilisation et l'engagement des trois missions locales : un investissement fort et une expérience unique pour l'équipe de la mission locale dans sa globalité
- Une étape clé : le repérage des jeunes et la pré-sélection pour constituer des cohortes avec des leaders aptes à assurer une dynamique dans le groupe
- Un travail spécifique sur le savoir-être
- Des temps collectifs essentiels : phase intensive de 2 mois avec une montée en puissance individuelle
- Une multiplication des mises en situations professionnelles
- Des résultats positifs en terme d'accès à l'emploi (EA, CAEi, contrat en alternance, intérim)
- L'implication des entreprises partenaires
- Les jeunes, « ambassadeurs » de la mission locale

↳ Les pistes de progrès

- Mobiliser les partenaires (dont les collectivités) sur le repérage des jeunes
- Poursuivre et amplifier la prospection d'entreprises partenaires
- Renforcer et préserver les services santé et logement dans les missions locales
- Travailler de manière plus fine la qualité de l'accompagnement en phase « post-intensive »

Le bilan financier : près de 190 000 € apportés par l'Etat pour soutenir dans notre département le dispositif « garantie jeunes », lancé en novembre 2013

- ↳ Le soutien financier apporté par l'Etat aux missions locales s'élève à 1 600 € par jeune entré dans le dispositif. A ce jour, 84 000€ ont été versés.
- ↳ Le montant total des allocations versées aux jeunes depuis le début de l'expérimentation s'élève à 105000 €

Volontaires et déterminées, 6 jeunes se sont engagés dans le dispositif « garantie jeunes » pour les aider à concrétiser leur projet : trouver un emploi et « gagner » en autonomie.

Alain a 20 ans. La « garantie jeunes » lui a permis de débiter un contrat saisonnier dans l'entreprise SARL LES JARDINS DU SUD OUEST.

Alain est titulaire du CACES 3. Il est entré dans le dispositif « Garantie jeunes » le 3 mars 2014. il a pour objectif de travailler en tant que magasinier.

Depuis le 11 août 2014, il a débuté un contrat saisonnier, en qualité d'opérateur de production aux Jardins du Sud Ouest.

Sophie a 22 ans. Grâce à la « garantie jeunes », elle a été recrutée à la mairie de La Sauvetat du Dropt.

Sophie est entrée dans l'expérimentation « Garantie Jeunes » le 2 Mai 2014. Dès son entrée dans la Garantie Jeunes, Sophie s'est montrée très réceptive aux propositions qui lui ont été faites. Elle a passé un entretien pour travailler à l'ASSAD en tant qu'aide à domicile. Elle n'a pas été retenue à ce poste mais le bilan de l'entretien nous a permis d'affiner son projet professionnel. Une expérience à la MFR de Sainte Bazeille (été 2014) a permis de confirmer son projet en tant qu'agent de collectivité. Aussi, elle s'est positionnée sur le poste d'agent polyvalent à la Mairie de la Sauvetat du Dropt et a été recrutée en Emploi d'Avenir. Elle commence le 1^{er} octobre.

Bérangère est entrée dans l'expérimentation « Garantie Jeunes » le 02 janvier 2014. Depuis le 12 mai 2014, elle est en contrat d'intérim en qualité d'aide ménagère au foyer de vie La Taillade.

Bérangère a 25 ans. Afin de favoriser sa mobilité, Mme Machu a été orienté vers un logement temporaire. Elle a pour objectif de travailler dans le secteur de l'aide à domicile.

Badr a 19 ans. La « garantie jeunes » lui a permis de décrocher un contrat de professionnalisation à Décathlon Marmande avec une entrée en BTS Management des Unités Commerciales.

Badr, volontaire et déterminé, est entré dans l'expérimentation le 2 décembre 2013. Plusieurs mises en situation professionnelles lui ont permis d'affiner son projet dans les métiers de la vente.

Stéphanie a 20. La « garantie jeunes » la prépare à acquérir plus d'autonomie et son entrée dans le dispositif favorise une réalisation sereine de son projet.

Stéphanie possède un niveau BEPA Services aux Personnes, cette jeune fille est attirée par le secteur de l'aide à la personne mais le fait de ne pas posséder le permis de conduire ne lui permettent pas d'accès à un de ces métiers. Stéphanie souhaite acquérir de l'expérience, se confronter au monde de l'entreprise afin de se financer en priorité le permis de conduire et peut être un jour, accéder aux métiers de l'aide à la personne.

Elle a intégré le dispositif « Garantie Jeunes » le 31 Mars 2014. Elle a été présente sur tous les ateliers et s'est montrée très intéressée par les activités. Elle s'est positionnée sur plusieurs offres d'emploi et multiplie les missions intérim, dans le conditionnement, avec l'agence d'intérim Manpower. Stéphanie va débiter une formation qualifiante, dans les métiers de l'agroalimentaire, qui va la faire monter en compétence, et elle continue également à préparer son permis de conduire.

Jordan, la « garantie jeunes », lui a permis de multiplier ses chances de trouver un emploi. Aujourd'hui, Il a signé un contrat d'apprentissage.

Jordan a intégré le dispositif le 24 mars 2014. Il est titulaire d'un CAPA travaux paysagers. Dès le premier mois, Jordan a réussi à décrocher un emploi à la Régie de quartier d'Agen mais il n'a pas pu honorer cet emploi à cause de grosses problématiques familiales. il est part vivre un temps à Paris. La commission a décidé de conserver Jordan dans le dispositif « Garantie Jeunes » en attendant que sa situation se stabilise sur Paris. Jordan a tenu informés la mission locale de ses démarches. Début juin, Jordan est revenu sur Agen en rupture familiale complète, et a repris un accompagnement classique. A la fin du mois de juillet, il a signé un contrat d'apprentissage et a également pris un logement.

Richard, la « garantie jeunes », lui a permis de travailler sereinement son parcours d'insertion sociale et professionnelle

Richard RIPOLL est inscrit à la mission locale de la moyenne Garonne depuis février 2012. Il a suivi un BEP « Entretien et Aménagement des Espaces Naturels et Ruraux » avec la MFR de Sainte Bazeille de 2008 à 2010 mais n'a pas obtenu le diplôme. Il signe un contrat d'apprentissage en septembre 2010 afin de valider un CAP Paysagiste avec le CFA de Nérac. Mais faute de moyen, son employeur se sépare de lui à la fin de la période d'essai.

C'est au cours du premier semestre 2013 que Richard, hébergé dorénavant par son frère à Marmande, gagne une certaine stabilité et s'investit dans la construction d'un projet professionnel.

Il suit une formation de septembre à décembre 2013 avec l'INSTEP, dans le cadre du programme régional de formation, afin de travailler son orientation professionnelle. Il valide un projet dans la chaudronnerie industrielle et demande à bénéficier d'un suivi intensif pour l'accompagner dans la réalisation de son projet.

Il s'engage alors dans l'expérimentation « garantie jeunes » le 3 février 2014 afin de travailler sereinement ce parcours d'insertion sociale et professionnelle.

A ce jour, Richard a tenu ses engagements et s'est inscrit dans une réelle dynamique de recherche d'emploi. Il a effectué un stage en tant qu'ajusteur au sein de l'entreprise CSA - Creuzet du 14 au 25 avril et a signé un CDI le 1^{er} mai 2014.

CONTACTS PRESSE

JOËLLE MEURISSSE, Adjointe au chef du service interministériel de la communication de la Préfecture

☎ 05 53 77 61 82 / 06 73 56 75 50 / marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

VERONIQUE DELERY, Attachée de presse du Conseil général de Lot-et-Garonne

☎ 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / vedelery@cg47.fr